

Directives d'investissement

Fonds actions d'engagement Zone Euro
- toutes capitalisations

CCR Actions Engagement Durable

Janvier 2010



***Gestion actions
"Value & ISR"
de CCR Asset Management***

**"S'engager pour
progresser"**



Sommaire

1	Philosophie d'investissement	1
1.1.	Genèse de la démarche ISR de la gestion actions "Value" de CCR AM	1
1.2.	Objectif de gestion	1
1.3.	Légitimité de l'équipe de gestion	2
1.4.	Positionnement parmi les principales approches de l'ISR	3
1.5.	Ressources d'analyse	3
2	Caractéristiques de l'OPCVM	5
3	Processus d'investissement.....	6
3.1	Vue d'ensemble	6
3.2	Critères financiers.....	7
3.2.1	La méthode "Value" de CCR AM	7
3.3	Critères extra-financiers.....	8
3.3.1	L'exclusion de certaines pratiques et de certains secteurs	8
3.3.2	La gouvernance sur un périmètre élargi comme critère prédominant.....	9
3.3.3	L'évaluation des questions environnementales et sociétales.....	10
3.3.4	Une politique active et durable de dialogue	11
4	Au-delà du processus d'investissement, de nouveaux enjeux pour la société de gestion	14
4.1	Enjeu pour l'ensemble des équipes de gestion Actions	14
4.2	Enjeu pour la direction de CCR Asset Management	14
5	Conclusion : caractéristiques distinctives du fonds.....	15

1 Philosophie d'investissement

1.1. Genèse de la démarche ISR de la gestion actions "Value" de CCR AM

En juillet 2009 a eu lieu la fusion juridique entre UBS Global Asset Management (France) SA, CCR Gestion et CCR Actions sous la dénomination de CCR Asset Management.

L'équipe de CCR Actions est alors devenue le pôle d'expertise d'UBS Global Asset Management dans le monde en gestion actions "Value" sur la Zone Euro et l'Europe.

La démarche ISR de l'équipe de gestion actions "Value" a débuté bien avant la fusion juridique de juillet 2009. En effet, c'est depuis la création de CCR Actions en 1997 que les membres de l'équipe de gestion :

- Appliquent un processus d'investissement rigoureux par souci de transparence avec les investisseurs
- Sont responsables de l'analyse des sociétés ainsi que de leurs investissements
- Privilégient le dialogue direct avec les investisseurs et les entreprises
- Exercent leurs droits de vote car **"c'est un acte de gestion responsable"**

L'équipe a pris pleinement conscience que l'engagement est un levier sur les pratiques des entreprises lui permettant ainsi de se distinguer plusieurs fois sur les enjeux de gouvernance.

1.2. Objectif de gestion

CCR Actions Engagement Durable est un Fonds Commun de Placement ISR ayant pour objectif de réaliser une performance supérieure à l'indice Dow Jones Euro Stoxx en investissant sur les entreprises cotées de la zone euro, incluant les grandes, moyennes et petites capitalisations boursières.

Notre démarche de gestion croise la notion de gestion engagée, responsable et durable, avec le savoir faire Value de CCR AM.

Notre objectif est de développer une expertise ISR fondée sur de vraies convictions et une légitimité. L'objectif de performance financière est la résultante de notre processus d'investissement « Value », style de gestion qui s'applique à l'ensemble des portefeuilles actions de CCR AM.

L'élément distinctif de ce produit, l'inflexion extra financière repose sur une démarche d'engagement et de progrès, « s'engager pour progresser » est notre slogan.

Les critères extra-financiers retenus dans notre processus de sélection des titres reposent sur la volonté d'**établir et d'entretenir un dialogue durable avec les entreprises et les investisseurs** dans le but d'influencer et de constater des évolutions tangibles de pratiques en matière Ethique, Sociale, Environnementale et de Gouvernance.

Nous souhaitons diffuser de bonnes pratiques dans le monde de l'entreprise, communiquer publiquement sur nos travaux et participer in fine à faire émerger un modèle de croissance durable, plus équilibré et pérenne.

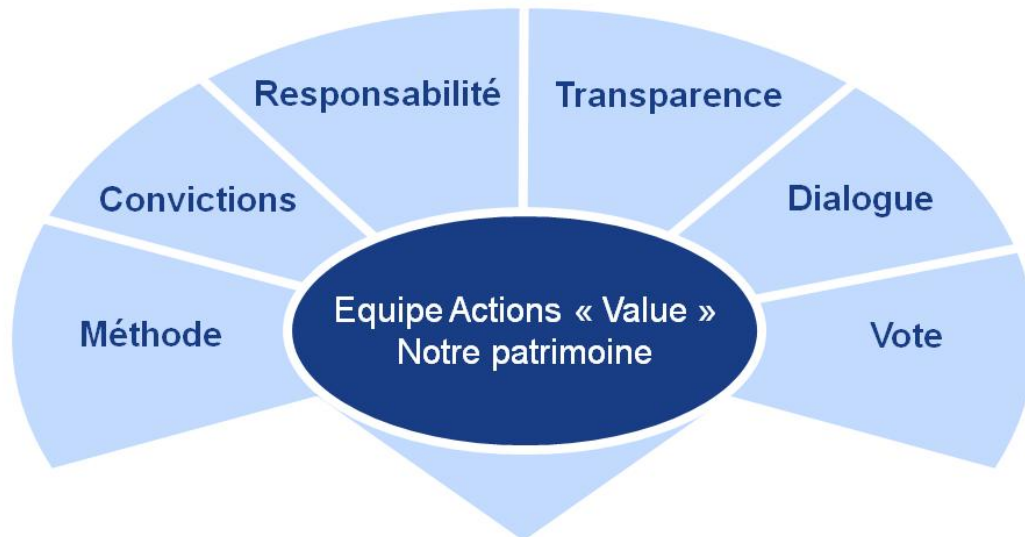
L'inflexion extra financière repose sur une démarche d'engagement.

L'engagement de l'équipe repose sur les points suivants :

- L'exclusion de certaines pratiques et de certains secteurs
- L'inclusion dans le processus d'investissement des questions éthiques, environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG)
- Le dialogue durable avec les entreprises dans une perspective de progrès
- Une politique de vote active, cohérente, transparente et indépendante
- Des comptes-rendus réguliers sur nos travaux extra-financiers

1.3. Légitimité de l'équipe de gestion

L'engagement extra-financier de l'équipe est fondé sur les valeurs qu'elle revendique depuis sa création :



**Un comportement d'investisseur financier
responsable et engagé
(signataire des PRI)**

L'engagement en tant qu'investisseur institutionnel sur des enjeux extra-financiers en vue d'adopter un comportement responsable et engagé a été officialisé par la signature d'UBS Global Asset Management des "Principle for Responsible Investment" (PRI) des Nations Unies en mai 2009. C'est un engagement pris à la discrétion de la société de gestion qui vise à inclure les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) lors de son analyse, ses investissements ainsi que dans sa politique en tant qu'actionnaire. Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant: <http://www.unpri.org/principles/french.php>

1.4. Positionnement parmi les principales approches de l'ISR

L'ambition de l'équipe est d'apporter au marché ISR un produit qui se distingue de l'offre existante et de jouer un rôle de premier plan sur ce segment de marché en France.

Par conséquent, la démarche extra-financière adoptée par l'équipe privilégie :

- L'exclusion : de certaines pratiques et de certains secteurs au regard de leurs coûts induits pour la société
- La gouvernance : sujet clé du travail de l'équipe, pour pousser les entreprises au plus haut niveau hiérarchique, à intégrer le développement durable dans leur quotidien
- L'engagement : d'exercer ses droits de vote sur tous les titres en portefeuille et de rendre compte régulièrement sur sa gestion extra-financière

Et la démarche extra-financière adoptée se distingue des autres approches classiques ISR :

- "Best in class" : dont l'approche consiste à sélectionner les entreprises les mieux notées selon des critères ESG
- Thématiques : investissant principalement sur les sociétés spécialisées dans les énergies renouvelables, l'eau, ou le vieillissement de la population...
- Quantitatives : filtres quantitatifs basés sur des notations ESG menant directement à la construction du portefeuille sans dialogue avec les entreprises ni analyse qualitative.

1.5. Ressources d'analyse

L'équipe de gestion alimente son analyse lors de la sélection et du suivi des entreprises par diverses sources d'information. Néanmoins, toutes les décisions de gestion dépendent in fine de la conviction du gérant qui se nourrit d'un travail de compilation, de recoupement et de son analyse complémentaire.

1.5.1. Equipe de gestion

L'équipe de gestion actions "Value" de CCR AM se compose de 8 gérants dont 4 seniors ayant une expérience moyenne de 20 ans sur les marchés financiers. La responsabilité de la gestion du fonds CCR Actions Engagement Durable appartient à la gérante Bénédicte Bazi. Elle est accompagnée par Eric Bleines, Responsable de la gestion Actions de CCR AM, et de 2 autres membres de l'équipe qui l'assistent dans le développement d'outils informatiques de suivi des engagements, dans l'application de la politique de vote, et dans la communication faite aux investisseurs sur les travaux extra-financiers.

Bénédicte Bazi : gérante du fonds

- Formations : IEP Paris (1988), Licence d'Economie (1986), Membre de la SFAF (1990)
- Expériences professionnelles :
 - CCR Asset Management : gérante actions ISR (Juillet 2009)
 - CCR ACTIONS : analyste-gérante sur les Petites et Moyennes Capitalisations de la zone Euro (janvier 2005)
 - CM-CIC Securities : Analyste financier sur les secteurs de la distribution européenne et des biens de consommation puis responsable adjointe de la cellule stock-picking (1997-2004)
 - SAFE (ex Paribas) : Analyste financier sur le secteur de la distribution européenne (1994-1997)

- Dupont-Denant : Analyste financier sur les secteurs de la distribution, de l'agro-alimentaire et du luxe. (1991-1994)
- BZW - Puget - Mahé : Analyste financier sur le secteur de la distribution et des biens de consommation (1988-1991)

Eric Bleines : Directeur de la gestion actions "Value" de CCR AM

- Formations : Institut Supérieur de Gestion (1987), Membre de la SFAF (1994)
- Expériences professionnelles :
 - CCR Asset Management : Directeur Général Adjoint. Responsable de la gestion Actions (Juillet 2009)
 - CCR ACTIONS : Directeur Général Délégué (Septembre 2002), responsable de la gestion des produits actions Grandes Capitalisations
 - Crédit Agricole Asset Management, Gérant, équipe actions Europe (1998-2002)
 - Indosuez Asset Management, gérant, responsable adjoint équipe Actions France (10 personnes) : clients institutionnels (1994-1997)
 - CCF, gérant, fonds d'épargne salariale, OPCVM publics et un fonds spécialisé en obligations convertibles. (1991-1994)
 - CCF, New York Branch, responsable du département Vente Actions Françaises (équipe de 3 personnes) (1987-1991)
 - Meeschaert-Rousselle, assistant trader - Service Institutionnel Actions (1986-1987)

1.5.2. Sources d'information

Les diverses sources d'information regroupent des ressources internes et externes :

- Ressources internes :
 - Développements informatiques dédiés au suivi des engagements pris par l'équipe.
- Ressources externes :
 - Bases spécialisées comme support à la politique de vote : Association Française de la Gestion Financière et Proxinvest pour les valeurs françaises. L'European Corporate Governance Service, RiskMetrics et Glass Lewis pour les valeurs européennes.
 - Agences d'évaluation : partenariat avec Ethifinance, société indépendante ayant le statut de société coopérative d'intérêt collectif. L'équipe interne de 5 analystes se distingue pour son travail "sur mesure" et sur sa connaissance du segment des petites et moyennes valeurs en Europe.
 - Brokers : Oddo, CM-CIC Securities, CA Cheuvreux, Société Générale, et plusieurs brokers européens munis d'équipes d'analystes spécialisées sur les thèmes ESG.

2 Caractéristiques de l'OPCVM

Dénomination	CCR Actions Engagement Durable
Code ISIN	Part R: FR0010191627 Part I: FR0010774968
Forme juridique	FCP de droit français
Date de lancement	04/07/2003
Date de refonte du processus d'investissement	01/07/2009
Devise de référence	EUR
Société de gestion	CCR Asset Management
Dépositaire	Caisse Centrale de Reescompte
Commissaire aux comptes	Société Internationale d'Expertise – Index
Indicateur de référence (à titre indicatif)	Dow Jones Euro Stoxx (price)
Valorisation	Quotidienne
Affectation des résultats	Capitalisation
Valeur liquidative initiale	Part R: 152.45 euros Part I: 10 000 euros
Montant d'investissement minimum initial / additionnel	Part R: 1 part/ millièmes de part Part I: 100 parts/ millièmes de part
Frais de gestion	Part R: max 1,80% TTC p.a Part I: max 1,20% TTC p.a
Commission de sur performance	15% TTC de la surperformance annuelle du fonds par rapport à l'évolution de l'indice Dow Jones Euro Stoxx (price – dividendes non réinvestis), à condition que la performance du fonds soit positive sur l'exercice
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Max 2% TTC
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	N/A
Période d'investissement recommandée	5 ans

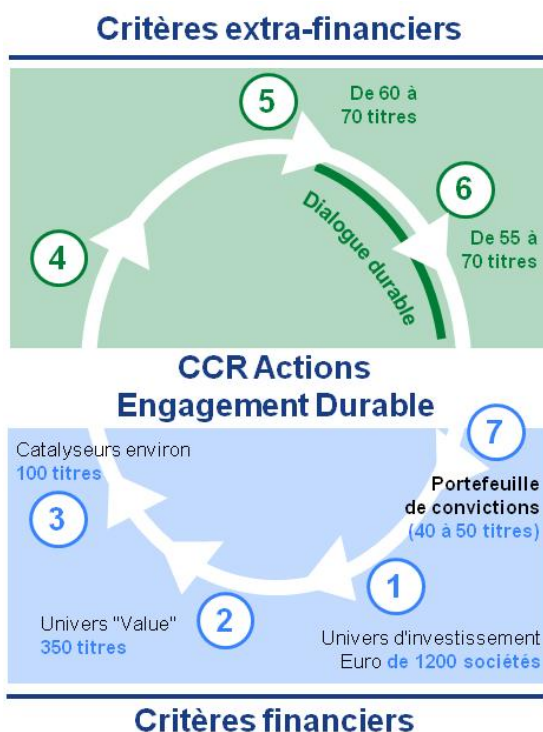
3 Processus d'investissement

A titre indicatif CCR Actions Engagement Durable a pour objectif de réaliser une performance supérieure à l'indice Dow Jones Euro Stoxx en investissant sur les entreprises cotées de la zone euro, incluant dans son univers d'investissement les grandes, moyennes et petites capitalisations boursières. La stratégie d'investissement du fonds repose sur des critères financiers liés à la stratégie dite "Value" de CCR AM complétée par l'intégration de critères extra-financiers caractérisant l'investissement socialement responsable (critères environnementaux, éthiques, sociaux, et de gouvernance d'entreprise). L'exposition du fonds au risque actions sera comprise entre 80 et 100% de l'actif du fonds. Dans la limite de 20% de l'actif et en fonction de l'évolution et de la situation des marchés, le fonds pourra ainsi investir dans des titres de créances négociables et des titres obligataires. Dans le cas où cette poche dépasserait les 10% de l'actif du fonds, nous nous engageons à y appliquer le même processus d'analyse extra-financière.

Les critères de sélection des premières étapes du processus d'investissement (voir étapes 1,2 et 3 du graphique ci-dessous) sont financiers, car :

- La performance financière reste centrale à tout type d'investisseurs,
- Appliquer notre processus "Value" à l'univers de la Zone Euro permet de résoudre l'équation des moyens à mettre en place vis-à-vis de la profondeur de l'univers, du nombre ainsi que de la complexité des sujets ESG à traiter et du respect de nos engagements.

3.1 Vue d'ensemble



- **Étape 1 :** l'univers d'investissement est réparti en 45 secteurs économiques puis les **valeurs de chaque secteur sont filtrées** à l'aide de ratios financiers pertinents et stables dans le temps (source : Factset)
- **Étapes 2 et 3 :** la méthode "Value" de CCR AM qui consiste à identifier les sociétés sous-évaluées, analyser l'origine de leur décote et à rechercher les catalyseurs pour une revalorisation future
- **Étape 4 :** **exclusions** de certaines pratiques (non respect des droits fondamentaux) et de certains secteurs au regard de leurs coûts induits pour la société
- **Étape 5 :** la **Gouvernance** d'entreprise est le critère prédominant dans l'analyse extra-financière des titres
- **Étape 6 :** évaluation du respect des critères **Environnementaux et Sociaux** pour une vision complète de l'empreinte de l'entreprise dans son environnement sociétal

- **Etape 7** : construction du portefeuille final selon les convictions du gérant et indépendamment de tout indice de référence

3.2 Critères financiers

L'approche "Value" de CCR AM repose sur le principe "faire la différence entre la valeur et le prix". L'idée sous-jacente de cette approche est que le prix en bourse d'un actif peut-être significativement différent de sa valeur intrinsèque. Par conséquent, lorsqu'une entreprise est détectée comme sous-évaluée (son prix en bourse est inférieur à sa valeur) il existe une opportunité d'achat.

Avant d'acquérir un titre, il est nécessaire de réaliser une analyse qualitative, comprendre la raison de cette décote apparente puis de rechercher les catalyseurs, afin que cette opportunité se concrétise en une revalorisation future du prix de l'action.

3.2.1 La méthode "Value" de CCR AM

3.2.1.1 Etape 1 du processus d'investissement : la présélection des entreprises

La présélection des entreprises, début de notre processus d'investissement, est le fruit d'un travail :

- 1) systématique : entreprises apparaissant comme très attractives en terme de valorisation dans les bases de données ou ayant sensiblement contre-performé le marché
- 2) qualitatif : recherche personnelle menée par les gérants sur la base de leurs nombreux contacts sociétés, de l'utilisation de la recherche externe (analyse de l'analyse), de la réflexion de l'équipe et de l'expérience professionnelle de chacun.

3.2.1.2 Etape 2 du processus d'investissement : analyse financière et stratégique

De la phase précédente ressort toute une série de titres que nous devons étudier. Sont ainsi soigneusement étudiés les éléments explicatifs de la faible valorisation actuelle de l'entreprise, les améliorations potentielles et la capacité du management en place à les réaliser, le contexte sectoriel, économique voire monétaire. Une analyse en profondeur du bilan (dettes, goodwill...) et des plans de financement fait également partie de cette analyse.

La détermination de la valeur industrielle, pièce centrale du processus financier, passe d'abord par la recherche et l'utilisation de ratios stables et pertinents dans le temps pour le secteur et l'entreprise. La détermination de la valeur industrielle est faite sur la base d'une rentabilité normée (du cycle économique, des rentabilités moyennes du secteur...). Nous utilisons enfin, de façon très intense, les prix de transactions et valorisations de majoritaires, cotés ou non cotés, que nous conservons dans notre propre base de données.

Nous ne nous focalisons ainsi pas sur un ratio mais sur ceux pertinents dans un secteur donné (et bien sûr préalablement définis). Les ratios les plus souvent utilisés se trouvent être l'EV/Sales, l'EV/EBIT, le P/Book, les PER de milieu de cycle sur ROE de milieu de cycle, les bornes d'évaluation boursières historiques.

3.2.1.3 Etape 3 du processus d'investissement : le catalyseur d'un changement boursier

Le catalyseur d'un changement boursier intervient en fin de processus en tant que déclencheur que nous voulons identifier d'une prise de conscience par le marché de la sous-évaluation que nous mesurons d'un titre.

Nous voulons trouver la raison par laquelle un titre "pas cher" le deviendrait, nous ne voulons pas détenir de façon statique des valeurs bon marché et qui le resteraient.

Ces catalyseurs sont divers : des catalyseurs internes, du type changement de management ou de stratégie, externes, comme un contexte sectoriel, macroéconomique (position dans le cycle) ou monétaire, boursiers, comme des thématiques de marché, une situation actionnariale voire une configuration graphique, cession ou scission, refinancement et amélioration de la structure du bilan...

3.2.1.4 Etape 7 du processus d'investissement : la construction du portefeuille

Le processus "value" de CCR AM conduit à la constitution d'un portefeuille concentré et de convictions; faible nombre de lignes, pas de lignes inférieures à 1% de l'actif, surpondérations véritables (2 à 4 points) sur les principales convictions, tracking error élevé. Notre gestion financière est ainsi active et réactive de conviction. Elle a pour objectif de battre le marché de façon significative.

3.3 Critères extra-financiers

La démarche extra-financière n'a pas pour objectif le supplément de performance boursière. L'objectif et l'originalité de ce produit dans la gamme est véritablement extra-financier, c'est-à-dire d'introduire dans le processus d'investissement l'engagement de l'équipe de gestion en vue **d'établir et d'entretenir un dialogue durable avec les entreprises et les investisseurs dans une perspective de progrès**. Nous souhaitons diffuser de bonnes pratiques dans le monde de l'entreprise, constater des évolutions tangibles, communiquer publiquement sur nos travaux et participer in fine à faire émerger un modèle de croissance durable, plus équilibré et pérenne.

Nous sommes adeptes d'une gestion engagée qui intègre l'ensemble des critères définis ci-dessous dans le processus de construction du portefeuille :

3.3.1 L'exclusion de certaines pratiques et de certains secteurs - Etape 4 du processus d'investissement

- Exclusion de certaines pratiques : l'équipe de gestion s'engage à exclure de l'univers d'investissement toutes les sociétés en violation avec des normes et conventions internationalement reconnues :
 - Principes du Global Compact des Nations Unies (droits de l'homme, droit du travail, environnement, lutte contre la corruption)
 - Conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail)
 - Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH)
- Exclusion de certains secteurs : l'équipe de gestion n'investira pas dans les sociétés dont l'activité principale est la production de Tabac et d'Alcool en raison de leur coût induit pour la société :
 - Le tabac est considéré comme un fléau mondial par les autorités médicales, les dépenses de santé publiques sont énormes dans l'Union Européenne pour combattre les effets nocifs du tabac

- o L'alcool, selon la commission Européenne est la 3^{ème} cause de mortalité de l'Union Européenne après le tabac et l'hypertension artérielle.

3.3.2 La gouvernance sur un périmètre élargi comme critère prédominant - *Etape 5 du processus d'investissement*

L'analyse de la gouvernance est **un outil de mesure et d'anticipation du risque** plutôt qu'un levier de performance. La clé d'une bonne gouvernance au sein d'une entreprise réside dans la qualité des relations entre l'ensemble des acteurs dans leurs bons comportements, leur éthique individuelle et collective.

L'équipe a fait le choix de retenir un périmètre élargi en matière de gouvernance qui intègre les domaines d'analyse suivants:

- Droits de l'actionnaire minoritaire
- Dirigeants
- Conseil d'administration
- Contrôle interne et communication financière
- Salariés

L'analyse réalisée par l'équipe est qualitative et elle privilégie les critères de gouvernance les plus pertinents au sein de chaque domaine d'analyse. L'équipe exclut au minimum 20% des sociétés qu'elle considère comme risquées en matière de gouvernance et initie un dialogue avec celles qui offrent l'opportunité d'entreprendre un travail de progrès.

Détails des critères de gouvernance privilégiés :

Droits de l'actionnaire minoritaire	<ul style="list-style-type: none"> - Respect du droit de l'actionnaire minoritaire (une action / un droit de vote) - Existence de pacte d'actionnaire - Existence de pilule anti-OPA - Transparence des statuts
Dirigeants	<ul style="list-style-type: none"> - Séparation effective des fonctions et des rôles - Organisation de la succession du CEO - Rémunération du CEO (cohérence, transparence des éléments de rémunération) - Transparence des critères d'évaluation de la performance - Ethique des affaires (Déontologie et corruption)
Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> - Composition et fonctionnement du conseil (expérience, complémentarité et indépendance des membres) - Répartition de la rémunération des membres du conseil - Indépendance des comités spécialisés (audit, rémunérations, nominations); présence du CEO dans un des comités
Contrôle interne et communication financière	<p>Contrôle interne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Degré de complexité comptable, fiscale et juridique. Historique irrégularités / débats comptables - Co-commissariat aux comptes (2 au minimum). Transparence des honoraires CAC - Activités de conseil et d'audit confiées à des organisations différentes - Transparence comptable, fiscale et juridique

	<p>Communication financière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès aux dirigeants, qualité de la communication financière - Historique profit warning <p>Stratégie de Développement Durable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ancienneté / courbe d'expérience de DD - Organisation DD, système d'information DD - Objectifs et résultats DD
Salariés	<p>Egalité des chances / parité / promotion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de mesures concrètes pour prévenir les risques de discrimination <p>Droits humains</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des risques dans les pays sensibles - Les données et procédures ont fait l'objet d'une vérification indépendante - Pas de controverse et de litiges en lien avec ces enjeux <p>Risques HSS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des enjeux liés à l'hygiène, la santé et sécurité au travail (HSS). Solutions concrètes mises en place pour minimiser les risques associés - Evolution des performances en matière de HSS

3.3.3 L'évaluation des questions environnementales et sociétales - Etape 6 du processus d'investissement

L'équipe de gestion ne s'engage pas à exclure d'emblée les sociétés sur les sujets environnementaux et sociaux, qui sont bien souvent très complexes. Par conséquent, l'évaluation des questions environnementales et sociétales vise à nourrir l'engagement pris avec les entreprises en tant qu'aide au dialogue.

Du fait que les enjeux environnementaux et sociaux sont souvent complexes et sujets à de nombreuses controverses, l'équipe de gestion écartera une société de sa sélection sur ce type de critères uniquement lors de cas extrêmes.

Environnement	<p>Politique environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelle empreinte environnementale de l'entreprise? Identification des principaux impacts environnementaux auxquels elle est confrontée - Formation, communication, procédures et moyens alloués, certification <p>Consommations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantification des impacts liés aux consommations d'énergie. Quelles initiatives d'amélioration énergétique ? Performances énergétiques, gestion et suivi de la ressource en eau <p>Rejets et émissions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiatives de réduction et suivi des émissions de gaz à effet de serre et tout autre polluant de l'air <p>Gestion des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiatives d'amélioration dans la gestion des déchets, valorisation et recyclage - Mise en œuvre des directives européennes en matière de déchets, de substances chimiques à risque
---------------	---

	<p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévention de la pollution des sols, des nuisances sonores, protection de la biodiversité - Litiges et controverses
Ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie et organisation des ressources humaines - Gestion des effectifs (part des effectifs permanents, suivi des démissions) - Sécurité de l'emploi et procédures de restructuration - Information et consultation des employés, négociation collective, communication interne - Litiges et controverses
Autres parties prenantes	<p>Relations avec les fournisseurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique des fournisseurs en matière de respect des droits humains, de l'environnement et d'HSS: suivi des engagements, sensibilisation des services achats à ces enjeux, suivi et contrôle des engagements des fournisseurs <p>Responsabilités liées aux produits et services</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique de qualité, système de management de la qualité en interne, politique concernant les OGM, Eco-conception des produits, stratégie de réduction du volume des emballages, construction et gestion immobilière durable... <p>Relations avec la société civile</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mécénat et intégration locale, prévention des nuisances liées aux activités - Litiges et controverses

3.3.4 Une politique active et durable de dialogue

3.3.4.1 *Un dialogue actif et durable*

La démarche extra-financière de l'équipe suit l'inverse du "Best in class".

Après avoir exclu au moins 20% des sociétés qu'elle considère comme risquées en matière de gouvernance d'entreprise ("Worst class") **elle initie un dialogue durable avec celles qui offrent l'opportunité d'entreprendre un travail de progrès. Il s'agit de "s'engager pour progresser".**

Une partie des entreprises sélectionnées dans le portefeuille fera donc l'objet d'un processus de dialogue durable dans le but d'influencer leurs pratiques de gouvernance, sociales et environnementales (8 à 10 titres en portefeuille par an). Dans le cas d'un refus au dialogue ou d'une impasse constatée sur la prise en compte de nos objectifs sur une période de temps raisonnable, la société est sortie du portefeuille. Nous nous associerons si besoin avec d'autres gestionnaires pour faire avancer nos points de vue

L'équipe s'engage à tenir un dialogue actif et durable avec :

- Les entreprises :
 - Prise de contact avec les interlocuteurs les plus opportuns sur les enjeux à approfondir: Direction Générale, Relations Investisseurs, Directeur Administratif et Financier, Ressources Humaines, Qualité, Salariés,...

- Suivi des effets des dialogues en établissant annuellement des points de revue avec les entreprises sélectionnées et ce, **quelque soit la position de gestion financière du fonds.**
- Le bon suivi de ce dialogue est amélioré par le développement d'un outil interne du suivi des engagements.
- Les investisseurs :
 - Restitution d'un rapport de dialogue mené avec les entreprises par l'équipe de gestion pour une communication externe régulière.
 - **Publication trimestrielle d'un reporting extra-financier** au-delà du compte-rendu financier.
 - Analyse des évolutions tangibles des pratiques de l'entreprise avec lesquelles l'équipe est en relation.

3.3.4.2 Une politique de vote active

L'équipe de gestion actions "Value" suit une politique de vote active et transparente depuis 2002. Elle repose sur 5 principes qui sont autant d'exigences envers les sociétés:

- La relation de confiance avec la direction.
- La continuité et la transparence dans la communication.
- La convergence des intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires minoritaires.
- La cohérence entre structure du capital et composition du Conseil d'administration.
- La reconnaissance de la valeur du droit de vote.

Dans le cadre de la gestion du fonds CCR Actions Engagement Durable, l'équipe de gestion s'engage à voter sur toutes les valeurs en portefeuille selon une politique de vote spécifique qui intègre notre démarche extra-financière. Cette politique de vote spécifique au fonds CCR Actions Engagement Durable se préoccupera tout particulièrement des principes suivants:

- L'égalité des actionnaires : une action, une voix.
- Les opérations sur le capital.
- La politique de rémunération des dirigeants.
- L'absence de conflits d'intérêt entre la société et les administrateurs ainsi que l'indépendance du conseil.
- L'intégrité des comptes, la continuité et la transparence dans la communication.
- L'indépendance des commissaires aux comptes.

L'intégralité de la politique de vote spécifique à la gestion du fonds CCR Actions Engagement Durable est disponible sur : <http://www.ccr-am.com/ISR/ccr-am.htm>

Cette politique de vote a pour ambition d'être adoptée par l'ensemble de l'équipe de gestion Actions "Value" de CCR AM.

Les décisions en termes de vote prises par l'équipe sont indépendantes. Elle intègre toutefois les recommandations de divers organismes :

- L'Association Française de la Gestion Financière et Proxinvest pour les valeurs françaises
- European Corporate Governance Service, RiskMetrics et Glass Lewis pour les valeurs européennes

Dans le cas d'un vote contre à des résolutions présentées en Assemblée Générale (AG), un courrier explicatif post-vote est envoyé aux sociétés dans le but de faire progresser la prise de conscience des sociétés aux problématiques ESG.

L'équipe de gestion peut également s'associer avec d'autres sociétés de gestion dans le cadre de dépôt de projets de résolution aux AG.

Le bilan des votes de l'équipe aux AG est communiqué lors d'une publication annuelle.

4 Au-delà du processus d'investissement, de nouveaux enjeux pour la société de gestion

4.1 Enjeu pour l'ensemble des équipes de gestion Actions

Notre démarche d'engagement responsable et durable mise en œuvre dans le cadre de la gestion de CCR Actions Engagement Durable doit s'étendre progressivement à l'ensemble des équipes de gestion Actions de CCR Asset Management :

- Intégrer tout particulièrement les travaux de gouvernance réalisée par l'équipe ISR à la culture de l'ensemble des autres gérants Actions pour une construction de portefeuilles moins centrées sur les seules problématiques financières.
- Organiser la communication entre les équipes et diffuser systématiquement tous les éléments associés aux décisions d'investissement de l'équipe ISR.

4.2 Enjeu pour la direction de CCR Asset Management

Nous avons également un défi à relever au niveau de la direction de CCR Asset Management car nous savons nécessaire d'introduire une démarche de progrès sur les critères ESG au sein même de notre entreprise. Les bonnes pratiques que nous défendons à l'extérieur doivent se diffuser aussi à notre société de gestion.

A ces fins, un comité "Engagement" vient d'être nommé par la direction générale. Sa première tâche est de définir une charte de bonne gouvernance pour assurer notre "gestion engagée".

5 Conclusion : caractéristiques distinctives du fonds

CCR Actions Engagement Durable se distingue de par :

- Son style de gestion "Value" associé à une démarche d'engagement.
- Sa philosophie de diffuser des bonnes pratiques et participer à faire émerger un modèle de croissance plus responsable et plus équilibré.
- Sa démarche inverse à celle du "Best in class" du fait que le savoir-faire de l'équipe est de "s'engager pour progresser"
- Sa politique de vote active et sur l'engagement de l'équipe de rendre compte des travaux extra-financiers.
- Son portefeuille concentré de convictions investi sur toutes capitalisations de la Zone Euro.
- Son enjeu pour :
 - Tous les membres de l'équipe de gestion actions lors de la construction des portefeuilles
 - La gouvernance de la société de gestion

Retrouver toute la documentation et les informations sur le FCP CCR Actions Engagement Durable en visitant le site : www.ccr-am.com

Le présent document est fourni à titre exclusivement informatif. Ce document a été élaboré par CCR Asset Management, Société Anonyme au capital de 4 811 536 euros, ayant son siège au 44 rue Washington, 75008 Paris (388 368 110 RCS Paris) et agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en qualité de société de gestion de portefeuille en date du 30 novembre 1992 sous le numéro GP 92016. Ce document s'adresse aux investisseurs institutionnels et aux partenaires de distribution. Il ne constitue en aucun cas une offre, ou un appel d'offre, ni même un conseil pour acheter ou vendre quelque placement ou produit spécifique que ce soit dans une quelconque juridiction. Bien que ce document ait été préparé avec le plus grand soin à partir de sources que CCR Asset Management estime dignes de foi, il n'offre aucune garantie quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations et appréciations qu'il contient, qui n'ont qu'une valeur indicative. CCR Asset Management décline toute responsabilité à l'égard de toute décision d'investissement ou de désinvestissement qui serait prise sur la base des données figurant dans cette présentation. Il convient pour chaque produit de se reporter, préalablement à toute souscription, aux documents d'information légaux (prospectus complet, dernier rapport annuel) ainsi qu'au dernier état périodique. Vous pouvez obtenir ces informations en accédant librement à notre site Internet : <http://www.ccr-am.com> Ces documents, qui comportent des informations en termes de risques, de commissions et de coûts, peuvent également être obtenus sur simple demande écrite à l'adresse suivante : CCR Asset Management - Washington Plaza - 44, rue Washington - 75008 Paris. CCR Asset Management attire votre attention sur le fait que la valeur d'une action de SICAV ou d'une part de FCP est soumise à l'évolution des marchés financiers et enregistre des fluctuations. Tout investissement dans des OPCVM peut comporter un risque plus ou moins important selon les marchés d'investissement y compris celui de la perte totale et soudaine de son investissement par l'investisseur. Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures. La performance représentée ne tient pas compte de commissions et de frais éventuels prélevés lors de la souscription et du rachat de parts. Le présent document a été établi indépendamment d'objectifs d'investissement spécifiques ou futurs, d'une situation financière ou fiscale particulière, de l'expérience et de la compréhension des produits financiers ou des besoins propres à un destinataire précis. La reproduction, totale ou partielle, sur quelque support que ce soit, la communication à des tiers, l'utilisation à quelque fin que ce soit autre que privée, ou l'altération des marques, logos, dessins, analyses, signes distinctifs, images, animations, graphiques, photographies ou textes figurant le cas échéant sur cette présentation sont interdites, sans l'autorisation préalable de CCR Asset Management sous peine de poursuites.